



I DÉLIBÉRATION 36-2023

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 mai 2023*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	20
Absents	3
Procurations	1
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du seize mars deux mille vingt-trois, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-deux mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : Xavier CAUX, Christian PORTET, Valérie DILLON, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Michel MAISONNAVE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Stéphane BOURDONCLE, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

Absents : Catherine MARROT (procuration à Valérie DILLON), Guillaume LACOSTE, Jean Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour les travaux de peinture et d'acoustique du faux-plafond du restaurant scolaire - Abroge la délibération 04/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix participe aux frais engagés par les communes sur leurs bâtiments, lorsque l'usage de ces bâtiments est partagé entre collectivités, notamment ce qui concerne les activités scolaires et extra-scolaires.

La commune de Mirepoix ayant réalisé des travaux sur les faux plafonds (isolation phonique et peinture) du restaurant scolaire Jean Jaurès, elle peut solliciter l'attribution d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Travaux de peintures et d'acoustique du faux plafond du restaurant scolaire	
Coût des travaux	35 651.00 € HT
Demande de Fonds de concours CCPM (taux de participation à 36.9 %)	13 155.22 € HT
Reste à charge final de la commune	22 495.78 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20230522-3602023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour le financement par fonds de concours des travaux mentionnés ci-dessus ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget à l'imputation comptable 132 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Le Maire,

Xavier CAUX

